

NEMOURS MÉDIEVAL

BANQUET LE 7 FÉVRIER 2009 FÊTE ET MARCHÉ MÉDIEVAL LES 4 ET 5 JUILLET 2009

Pourquoi soutenir ces événements ?

Lors des deux fêtes médiévales de juillet 2006 et 2007, l'association Nemours-Médiéval a prouvé qu'elle était capable d'organiser et de confirmer un événement de grande qualité.

Afin d'éviter un essoufflement de l'équipe organisatrice, Nemours-Médiéval a décidé d'organiser dorénavant cette grande fête tous les deux ans, les années impaires. C'est pourquoi en 2008 seul un banquet à la salle des Tanneurs en février et un autre sur la pelouse du château en juin ont figurés à notre programme.

Les bénévoles de Nemours-Médiéval ont profité de cette année « calme » pour participer en tant que troupe à plusieurs fêtes médiévales de la région (Provins, Brie Comte Robert) et ainsi promouvoir la prochaine fête.

En effet, nous sommes persuadés que Nemours et son château méritent d'être promus auprès des visiteurs français et étrangers. Et quoi de mieux qu'une fête médiévale, mettant en scène et animant ce site extraordinaire ? Plus notre fête sera connue, plus elle attirera de monde et plus le tissu économique des environs pourra en tirer profit.

C'est pourquoi nous vous proposons de vous associer à nous dès aujourd'hui en devenant partenaire privilégié par le biais d'un contrat de parrainage comprenant divers avantages :

- Vous serez associé à un événement original et important qui véhicule des valeurs fortes comme la culture, le patrimoine et l'histoire. Votre entreprise sera dans « l'action » et vous vous démarquerez comme étant un véritable acteur d'un concept ludique et culturel à la fois.
- Vous bénéficierez de l'insertion sur notre site Internet <http://www.nemours-medieval.com> pendant un an, de vos nom, logo et coordonnées, ainsi qu'une présentation de votre activité et d'un lien vers votre propre site Internet si vous le souhaitez.
- Vous recevrez 4 invitations valables deux jours sur notre fête et marché des 4 & 5 juillet 2009

Vous pouvez vous engager de deux manières :

Parrain du banquet et de la fête 2009 : 100 €
Parrain à vie: 1 000 € (ou plus)

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Barbara Demoulin au 06 85 89 04 31.

Vous trouverez ci-joint un contrat en double exemplaire, dont doit-nous être retourné dûment complété et signé, accompagné de votre règlement.

L'équipe Nemours Médiéval

NEMOURS&MÉDIEVAL

Association n° 0774011008 – 22, rue Beauregard – 77140 – NEMOURS
<http://nemours-medieval.com> - contact@nemours-medieval.com – Téléphone : 06 81 61 50 54

CONTRAT DE MÉCÉNAT ET DE PARRAINAGE BANQUET DU 7 FÉVRIER 2009 - FÊTE & MARCHÉ MÉDIEVAL 4-5 JUILLET 2009

Entre les soussignés :

L'Association "Nemours-Médiéval" dont le siège social est situé à Nemours (77), 22 rue Beauregard, déclarée à la sous-préfecture de Fontainebleau le 2 mai 2005 sous le numéro 0774011008, représentée par Monsieur Jean-Marc CHAMPNIERS son Président, ci-après dénommé le "Parrainé"

Et

Dont le siège social est situé à :

Représentée par son Gérant/Directeur, ci-après dénommé le "Parraineur"

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le parrainé s'engage à organiser, sous réserve d'interdiction indépendante de sa volonté,

- ✓ un banquet le 7 février 2009
- ✓ une fête et un marché médiéval les 4 et 5 juillet 2009

Article 2 – Durée

Le présent contrat de mécénat/partenariat s'appliquera pendant toute la durée de l'évènement visé à l'article 1.

Article 3 – Engagements du parrainé

En contrepartie d'une donation suivant les tarifs explicités en page 1, le parrainé s'engage à :

- ✓ vous faire bénéficier d'une insertion sur son site Internet <http://www.nemours-medieval.com> pour une durée d'un an à compter de la conclusion du présent contrat
- ✓ vous fournir 4 entrées gratuites pour la Fête et le Marché Médiéval des 4 et 5 juillet 2009, valables les 2 jours

Article 4 – Engagement du parraineur

Le parraineur s'engage à

- ✓ régler 100 € dans le cadre d'un contrat d'un an ou 1000 € ou plus dans le cadre d'un contrat à vie
- ✓ fournir dans les meilleurs délais le logo et le texte sur son activité au format électronique

Article 5 – Annulation de l'évènement

En cas d'annulation de l'un ou des deux évènements stipulés ci-dessus pour des raisons indépendantes de notre volonté, le parraineur bénéficiera d'un an supplémentaire de présence sur notre site internet. Le parraineur ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement de la somme payée.

Fait en deux exemplaires à Nemours, le

Signature du Parraineur

Nemours Médiéval
Jean-Marc Champniers – Président

Reçu – Nemours Médiéval

Société	
Adresse	
Code postal – Ville	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
E-mail	
Site internet	
Montant	
Paiement <input type="checkbox"/> en espèces <input type="checkbox"/> par chèque (à l'ordre de Nemours-Médiéval)	Banque : N° de chèque :

CONTRAT DE MÉCÉNAT ET DE PARRAINAGE BANQUET DU 7 FÉVRIER 2009 - FÊTE & MARCHÉ MÉDIEVAL 4-5 JUILLET 2009

Entre les soussignés :

L'Association "Nemours-Médiéval" dont le siège social est situé à Nemours (77), 22 rue Beauregard, déclarée à la sous-préfecture de Fontainebleau le 2 mai 2005 sous le numéro 0774011008, représentée par Monsieur Jean-Marc CHAMPNIERS son Président, ci-après dénommé le "Parrainé"

Et

Dont le siège social est situé à :

Représentée par son Gérant/Directeur, ci-après dénommé le "Parraineur"

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le parrainé s'engage à organiser, sous réserve d'interdiction indépendante de sa volonté,

- ✓ un banquet le 7 février 2009
- ✓ une fête et un marché médiéval les 4 et 5 juillet 2009

Article 2 – Durée

Le présent contrat de mécénat/partenariat s'appliquera pendant toute la durée de l'évènement visé à l'article 1.

Article 3 – Engagements du parrainé

En contrepartie d'une donation suivant les tarifs explicités en page 1, le parrainé s'engage à :

- ✓ vous faire bénéficier d'une insertion sur son site Internet <http://www.nemours-medieval.com> pour une durée d'un an à compter de la conclusion du présent contrat
- ✓ vous fournir 4 entrées gratuites pour la Fête et le Marché Médiéval des 4 et 5 juillet 2009, valables les 2 jours

Article 4 – Engagement du parraineur

Le parraineur s'engage à

- ✓ régler 100 € dans le cadre d'un contrat d'un an ou 1000 € ou plus dans le cadre d'un contrat à vie
- ✓ fournir dans les meilleurs délais le logo et le texte sur son activité au format électronique

Article 5 – Annulation de l'évènement

En cas d'annulation de l'un ou des deux évènements stipulés ci-dessus pour des raisons indépendantes de notre volonté, le parraineur bénéficiera d'un an supplémentaire de présence sur notre site internet. Le parraineur ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement de la somme payée.

Fait en deux exemplaires à Nemours, le

Signature du Parraineur

Nemours Médiéval
Jean-Marc Champniers – Président

Reçu – Nemours Médiéval

Société	
Adresse	
Code postal – Ville	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	
E-mail	
Site internet	
Montant	
Paiement <input type="checkbox"/> en espèces <input type="checkbox"/> par chèque (à l'ordre de Nemours-Médiéval)	Banque : N° de chèque :